



RAPPORT D'ACTIVITE TRANSFRIGOROUTE FRANCE

2011- 2012

TRANSFRIGOROUTE FRANCE

36, rue de Laborde
75008 PARIS

Tél.: 01 53 04 16 80

Fax : 01 53 04 16 82

info@transfrigoroute.fr

www.transfrigoroute.fr

La nouvelle équipe dirigeante de TF s'est fixé des ambitions fortes pour les années à venir. Elle veut améliorer la communication de l'association afin que ses actions soient mieux valorisées, tant auprès des adhérents que des autres secteurs professionnels et de l'administration.

Par ailleurs, chargée de l'organisation de l'Assemblée Générale de TI à Lyon, TF souhaite faire de cet événement à la fois une démonstration de sa nouvelle image et une occasion de remettre en question l'organisation générale de ces assemblées qui sont régies par des structures administratives trop rigides et ne permettent pas les débats productifs et utiles.

Afin d'optimiser l'efficacité de leurs actions respectives, TF a sollicité l'UNTF pour que soient identifiés ses sujets de préoccupation et la répartition des tâches entre les deux associations.

1. GOUVERNANCE DE TF

Le bureau de Transfrigoroute a été élu lors de l'Assemblée Générale de mars 2011. Il s'est fixé des objectifs ambitieux afin que le rôle et la mission de TF soient clairement définis et compris et que ses actions soient valorisées, tant auprès de ses adhérents que du public.

Sous la présidence de JM. PLATERO, et au rythme d'une réunion toutes les 6 semaines environ, sans compter certains rendez-vous avec l'administration sur des sujets particuliers, les représentants des 5 grands collèges réunis au sein de TF (les transporteurs représentés par JY. GAUTIER qui porte la parole de l'UNTF, les carrossiers représentés par A. GUERMEUR qui s'exprime au nom de la FFC, les loueurs représentés par G. THOMAS pour le compte de TLF, et les frigoristes par la voix de PL. DUMAS) ont réfléchi aux outils de communication indispensables à mettre en place, à l'articulation de TF avec l'UNTF notamment et sur l'organisation de l'Assemblée Générale de TI en 2012.

Ces réflexions ont abouti au lancement du nouveau site internet de TF, à la rédaction de fiches techniques sur des thèmes particuliers et sur un programme pour Lyon 2012 qui vise à bousculer le schéma habituel des Assemblées Générales de TI.

Des échanges avec la gouvernance de l'UNTF visent également à clarifier l'articulation entre les deux associations pour que le champ d'actions de chacune d'elle soit clairement défini.

Il est à noter que le départ de M. DUMAS de la profession et donc de TF laisse un poste vacant pour lequel un appel à candidature a été lancé.



2. COLLABORATION UNTF

2.1 Séminaires techniques TF/UNTF

Cette année 2011-2012 a permis l'organisation de deux nouvelles manifestations thématiques.

2.1.1 13 octobre 2011 – Paquet Hygiène

**TRANSFRIGOROUTE
FRANCE**

36, rue de Laborde
75008 PARIS

Tél.: 01 53 04 16 80

Fax : 01 53 04 16 82

info@transfrigoroute.fr
www.transfrigoroute.fr

Plus de 100 personnes ont été accueillies chez Carrier à Rouen autour de la thématique du paquet hygiène.

Un rappel du contexte réglementaire a permis de définir l'utilité pour les opérateurs de disposer d'un Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiènes, document pratique, au plus près de leur quotidien, qui leur permette d'être conformes à leurs obligations réglementaires et qui serve par ailleurs de référence commune avec les services de contrôle.

Parmi les points notables de ce GBPH est la confirmation de l'absence de CCP dès lors que les denrées manutentionnées sont conditionnées, la température en soi n'étant pas un CCP.

Les rédacteurs du Guide de Bonnes Pratiques Transport ont présenté le document en cours de rédaction, et notamment deux fiches techniques concernant la mise en plan du plan de nettoyage et le sujet épineux des températures où figurent la température des caisses à vide au chargement, la tolérance accordée aux produits surgelés et aux produits frais, les matériels d'enregistrement etc...

L'atelier sur les températures a permis des échanges particulièrement riches entre les transporteurs, les chargeurs et les distributeurs.

2.1.2 13 mars 2012 – Contraintes environnementales

Le carrossier Frappa a accueilli un groupe un peu plus restreint mais tout aussi intéressé par des thématiques qui vont affecter au premier chef le quotidien des entreprises de transport et parfois même leur rentabilité.

La mise en place de restrictions de circuler en fonction de la qualité de l'air, l'obligation d'afficher les émissions de CO2 liées aux prestations de transport avant la fin de l'année 2013, le prélèvement courant juillet 2013 de la nouvelle écotaxe vouée à financer les réseaux secondaires, la mise en place de la nouvelle classe Euro VI sont autant de contraintes et de charges supplémentaires auxquelles seront confrontés les transporteurs.

Deux ateliers autour de la mise en place de l'éco taxe et de l'affichage CO2 ont permis aux transporteurs présents de mieux appréhender comment ces sujets affecteront leur entreprise demain.

Ces séminaires sont des occasions inestimables pour échanger autour de thématiques spécifiques. Ils permettent également aux participants de visiter le site de l'entreprise qui les reçoit et les équipes de Carrier et de Frappa ont déployé un accueil professionnel et chaleureux fort apprécié de tous.



**TRANSFRIGOROUTE
FRANCE**

36, rue de Laborde
75008 PARIS

Tél.: 01 53 04 16 80

Fax : 01 53 04 16 82

info@transfrigoroute.fr
www.transfrigoroute.fr

2.2 Guide de Bonnes Pratiques Hygiène

L'équipe qui rédige ce GBPH (où siègent des représentants de LR Services, STEF, Madrias, Fréval, Le Calvez, Perrin Pichon, Jammet, le CTIFL) continue d'élaborer le document qui s'étoffe. En complément du corps du texte qui définit le champ d'application, des fiches techniques précisent le plan de nettoyage, détaillent l'hygiène du personnel et la prise des températures.

Un premier retour de l'administration est positif et ne pointe que des problèmes très mineurs.

Le groupe de travail s'est donné comme objectif de soumettre l'intégralité du document à l'administration avant l'été.

2.3 Circulation hivernale

L'UNTF a organisé en juillet 2011 une réunion avec les fabricants de pneumatiques afin de prendre connaissance des nouveaux matériels en cours de développement qui répondront aux exigences techniques du nouveau marquage 3PMSF (3 peak mountain snow flakes) mis en place par l'Union Européenne et qui signalera les zones où ces équipements spéciaux seront requis en cas d'intempéries sévères.

Une démarche a par ailleurs été entreprise par TF auprès des Ministères du Transport et de l'Intérieur afin que les discussions relatives à la modification du Code de la Route pour y intégrer la signalétique 3PMSF et définir les zones d'utilisation des nouveaux équipements spéciaux soient ouvertes aux utilisateurs de ces équipements.

Une proposition d'imposer aux camions frigorifiques les pneus M+S, les seuls actuellement disponibles en France, en contrepartie d'une autorisation de circuler, tant que les conditions météorologiques le permettent, n'a pas abouti malgré les argumentations développées par les représentants d'entreprises telles que STEF ou STG.

Si les autorités ont indiqué avoir bien compris la nature particulière des denrées transportées et l'impossibilité pour les camions de rester bloqués plusieurs jours sur les bas côtés, elles n'ont pas accepté de mettre en place un dispositif dérogatoire craignant d'avoir à gérer le mécontentement des autres conducteurs qui ne seraient pas autorisés à circuler.

L'annonce du Ministre Mariani selon laquelle, en cas de blocage des routes pour cause d'intempéries, les préfets avaient la possibilité de laisser circuler les seuls véhicules de masse inférieure à 19 tonnes, articulés ou non, n'a soulevé aucune réaction des autres organisations professionnelles du transport, ce qui est regrettable.

Néanmoins, le Ministère du Transport s'est engagé à consulter la profession du transport des denrées périssables sur les aménagements du Code de la Route lorsque les équipements spéciaux 3PMSF seront disponibles. Il ne saurait en effet être question que les seuls pneumaticiens participent à ces échanges.



**TRANSFRIGOROUTE
FRANCE**

36, rue de Laborde
75008 PARIS

Tél.: 01 53 04 16 80

Fax : 01 53 04 16 82

info@transfrigoroute.fr
www.transfrigoroute.fr

2.4 Distribution locale

Seule situation au cours de laquelle l'obligation d'enregistrer les températures des denrées surgelées ou congelées est suspendue (CE 37/2005), elle est définie par l'arrêté du 20 juillet 1998.

Or, ce texte est quasiment intégralement abrogé compte tenu de ses révisions successives qui l'ont vidé de toute sa substance.

Un projet de texte, abrogeant cet arrêté mais proposant une nouvelle définition de la distribution locale a été soumise à l'avis des professionnels et notamment de TF.

Reposant sur la définition de la région administrative et de ses départements limitrophes, cette proposition semblait trop compliquée à appliquer par les opérateurs et semblait offrir un territoire trop large pour cette exonération d'enregistrement des températures.

Une contre-proposition, basée sur le département de localisation du véhicule et des départements limitrophes en 1ère et en 2ème couronne, a été présentée par TF à l'administration, après validation de l'UNTF.

Les échanges privilégiés avec la DGAL ont permis de faire valoir la pertinence de cette proposition.

L'arrêté devrait paraître dans les semaines à venir.

A noter que l'abrogation de l'AM du 20/7/1998 implique également la suppression de l'obligation d'enregistrer pendant leur transport la température des viandes fraîches et des préparations de viandes.

3. COMMISSION TECHNIQUE

Ses membres ont été renouvelés en décembre 2010. Elle se compose désormais de Mme DOUBINSKY (Stef-Tfe) et de MM. THOMAS (Petit Forestier), ROAELISON (Le Calvez), PAING (Fraikin), STUMPF (Carrier), DUMAS (Frigoblock), BONNAL (ThermoKing), ALTMAYER (Chéreau), DESLOGES (Le Capitaine), TUET (Lamberet), CURTIL (Renault Trucks) et CAVALIER (Cémafroid) ainsi que de JP. MEYRONNEINC et V. HAMMER.

Certains membres tels que MM. DUMAS, CURTIL, BONNAL et ROAELISON ont quitté la profession. Il conviendra donc de les remplacer.

Les échanges en 2011 ont permis d'identifier les sujets que l'UNTF souhaite voir traiter par TF.

3.1 Charte CO2

La relecture des fiches spécifiques au transport frigorifique a mis en exergue une maladresse de rédaction liée à une méconnaissance de la profession et des équipements utilisés. Certaines recommandations, faites dans un souci



TRANSFRIGOROUTE FRANCE

36, rue de Laborde
75008 PARIS

Tél.: 01 53 04 16 80

Fax : 01 53 04 16 82

info@transfrigoroute.fr

www.transfrigoroute.fr

d'économie d'émission de CO2 ou de consommation d'énergie, pouvaient sembler encourager les transporteurs à ne pas respecter leurs obligations réglementaires en termes d'hygiène ou de protection de l'environnement.

Un groupe de travail a échangé avec l'ADEME pour que ces erreurs soient rectifiées.

Par ailleurs, des fiches présentant la cryogénie comme source alternative de production de froid ont été rédigées sans réelle connaissance du sujet.

Les équipes d'Air Liquide et de STEF, notamment, ont repris ces fiches pour qu'elles soient plus précises et pertinentes.

Après des premiers contacts quelque peu tendus avec l'ADEME, qui résistait toute modification de fiches qu'elle considérait comme finalisées, les relations sont devenues beaucoup plus constructives et efficaces.

Les ultimes modifications devraient intervenir d'ici quelques jours et les fiches frigo finalisées seront a priori publiées vers la fin avril.

3.2 Salon Eco Transport Logistics

Pour la deuxième année consécutive, TF a coordonné la présence de plusieurs co-exposants au Salon Eco Transport Logistics au sein de la SITL. Selon le même format, autour d'un espace de convivialité commun, 6 entreprises (Chéreau, Carrier, Air Liquide, Fraikin, Dhollandia et Cémafroid) ont chacune animé un stand.

Cette année, l'espace mis à la disposition de l'UNTF (qui organisait une conférence), a été installé à proximité de l'espace TF créant ainsi une véritable synergie entre tous les visiteurs qui trouvaient en un même endroit tous les représentants du secteur.

La mutualisation des coûts, les échanges renforcés et la convivialité partagée font de cette expérience une réelle réussite qui sera sans nul doute renouvelée l'an prochain.

A noter que, compte tenu de travaux importants qui vont se dérouler Porte de Versailles, la SITL 2013, et la 3ème édition d'Eco Transport Logistics, se tiendra à nouveau à Villepinte, du 27 au 29 mars 2013.

4. COMMISSION TECHNIQUE SPECIALISEE CEMAFROID

Cette commission est consultée sur l'habilitation des constructeurs d'engins neufs et des centres de tests chargés de vérifier la conformité technique des engins en service.

Elle est composée de représentants des différents secteurs de la profession : carrossiers constructeurs, constructeurs de groupes frigorifiques, centres de tests, loueurs, transporteurs, constructeurs de petits conteneurs, ainsi que des représentants de l'administration et des auditeurs du Cémafroid.

Cette commission analyse les dossiers, anonymes, qui lui sont soumis afin de recommander la délivrance d'une habilitation, le renouvellement d'une habilitation existante ou la suspension, voire la suppression d'une habilitation si nécessaire.



**TRANSFRIGOROUTE
FRANCE**

36, rue de Laborde
75008 PARIS

Tél.: 01 53 04 16 80
Fax : 01 53 04 16 82

info@transfrigoroute.fr
www.transfrigoroute.fr

Elle se réunit 10 fois par an, dans les locaux du Cémafroid à Fresnes (92).

Les membres de la CTS sont également amenés à rédiger les référentiels d'habilitation, les guides pratiques qui aident les professionnels à répondre aux référentiels, à réviser la base de données DATAFRIG, etc...

Les référentiels des constructeurs d'engins neufs et des engins en service ont été révisés au cours de l'année 2011.

Après validation de l'administration, car seule la DGAI a le pouvoir d'approuver ces référentiels qui s'inscrivent dans une Délégation de Service Public, accordée au Cémafroid pour 10 ans, les nouveaux référentiels ont été publiés au Bulletin Officiel du Ministère de l'Agriculture le 6 janvier 2012.

Le Cémafroid a demandé à Transfrigoroute France de lancer un appel à candidatures pour que la CTS soit renouvelée à compter de septembre 2012.

5. COMMUNICATION TF

5.1 Site internet

Afin que TF bénéficie d'un outil de communication interne et d'un relais de ses actions auprès du monde extérieur, le Bureau a décidé de faire développer un site internet.

Une consultation auprès du développeur web de l'UNTF et d'un acteur en région parisienne a fait ressortir un écart très faible en termes de coûts, sachant que le devis du développeur UNTF intégrait une base technique commune aux deux sites.

Pour des raisons de proximité, il a été privilégié l'interlocuteur parisien.

La structure du site permet de communiquer à la fois à toute personne consultant le site mais également, de manière restreinte, uniquement aux adhérents de TF.

La mise en œuvre d'une base réglementaire permettra également de créer une bibliothèque de textes, français et européens à disposition des adhérents.

Il est également proposé que le développeur crée quelques pages sur la logistique frigorifique qui orienteraient le visiteur vers les trois sites de l'USNEF, TF et l'UNTF.

5.2 Fiches techniques

Rédigées par thème, elles sont mises à jour au fur et à mesure de l'évolution des dossiers en question.

Elles seront relayées sur le site internet, visibles au grand public mais consultables uniquement par les adhérents de TF, dans un souci d'encourager l'adhésion de nouveaux membres.



Se posera la question du relais que l'UNTF peut faire de ces fiches auprès de partenaires non membres de TF mais qui aurait ainsi accès à cette information.

6. TRANSFRIGOROUTE INTERNATIONAL

6.1 FRIGOCLUB

TRANSFRIGOROUTE FRANCE

36, rue de Laborde
75008 PARIS

Tél.: 01 53 04 16 80

Fax : 01 53 04 16 82

info@transfrigoroute.fr
www.transfrigoroute.fr

Au cours de la réunion qui s'est tenue le 1er février dernier, un déjeuner avec deux eurodéputés et un des sous-directeur de la DG TRAN (Direction générale du Transport et de la mobilité) a permis aux représentants de TI (des transporteurs belge, néerlandais, allemand ainsi que les représentants des associations française, italienne, roumaine, belge) de faire valoir leurs difficultés respectives (difficulté d'application de la Directive «temps de travail», différences de tarification des amendes, monopole d'intervention sur les autoroutes françaises, ...).

Les interlocuteurs européens n'avaient pas toujours réalisé la spécificité du transport frigorifique et les besoins particuliers de la filière.

Afin de déterminer le programme d'actions du FCI pour les prochaines années, il a été suggéré que certains pays moteurs (la France et l'Allemagne notamment) partagent leurs projets en cours afin d'étudier s'ils ne peuvent pas être repris au niveau européen.

Ainsi, la France est invitée à présenter les travaux en cours sur la rédaction d'un GBPH qui pourrait servir de modèle pour un document européen les travaux en cours avec les autres syndicats du froid sur les températures (de la caisse vide au chargement, tolérances sur les produits surgelés et frais, ...).

Par ailleurs, une réflexion est menée sur la pertinence de mettre en place des formations animées par TI.

6.2 Consultations européennes

Deux projets particulièrement importants pour le secteur du transport frigorifique ont fait l'objet d'une consultation par la Commission, la possible révision de la Directive Poids et Dimensions¹ et la révision du règlement Fgas².

6.2.1 Possible révision de la Directive Poids et Dimensions

L'objet de la consultation était d'évaluer si les dimensions des poids lourds fixées par la Directive actuelle étaient un frein à la mise en œuvre de dispositifs qui pourraient améliorer l'aérodynamisme et donc réduire les émissions de CO₂ de ces véhicules.

¹ Directive 96/53 du 26 juillet 1996

² Règlement 842/2006 du 17 mai 2006



TRANSFRIGOROUTE FRANCE

36, rue de Laborde
75008 PARIS

Tél.: 01 53 04 16 80

Fax : 01 53 04 16 82

info@transfrigoroute.fr

www.transfrigoroute.fr

Un groupe de travail européen, piloté par O. FONTAINE de Schmitz et auquel TF était représenté par V. HAMMER s'est mis en place afin de faire valoir les besoins spécifiques du transport frigorifique.

Un groupe miroir français, auquel participait le Carcoserco et Stef notamment a alimenté les échanges.

En synthèse, la position de TI a été d'encourager la révision de la Directive pour effectivement intégrer des dispositifs aérodynamiques sur les véhicules mais également de souligner que le transport frigorifique a des besoins spécifiques qui nécessitent également une révision de la Directive.

TI a demandé que les dimensions réglementaires soient révisées pour prendre en compte les besoins des véhicules multi températures afin qu'ils puissent continuer de charger 33 palettes malgré les cloisons intérieures, l'espace nécessaire pour l'encapsulage des groupes frigorifiques, l'intégration des réservoirs d'azote ou de CO2 nécessaires pour la cryogénie, ...

Aucune revendication spécifique n'a été faite, mais une sensibilisation aux besoins spécifiques, et complémentaires à ceux de l'aérodynamisme, a été visée.

6.2.2 Révision du règlement Fgas

Conformément aux prescriptions de l'article 10, la Commission a ouvert une consultation européenne sur l'efficacité du dispositif mis en place en 2006 et qui prévoit la certification des entreprises et des personnes manipulant certains gaz à effet de serre ainsi qu'un contrôle période de l'étanchéité des installations.

Deux vagues d'interrogations ont été organisées par un consultant allemand, auxquelles a participé TI.

Les conclusions présentées par Oko Recherche en février dernier démontrent la forte disparité de déploiement du dispositif, et ce malgré une application qui doit théoriquement être identique dans tous les états membres.

Tous les états membres n'ont en effet pas encore mis en place la certification des personnels et pour ceux qui l'ont instaurée, elle ne s'applique pas encore totalement (en France, moins de la moitié du nombre total de techniciens est à ce jour certifiée selon Oko Recherche).

Par ailleurs, la capacité des états membres à récupérer, recycler et/ou détruire les produits en fin de vie est elle aussi très inégale (il n'existe aucun centre de retraitement au Portugal par exemple).

La Commission a organisé trois rencontres avec le consultant allemand et les parties prenantes officiellement inscrite au registre de la commission, parmi lesquels figure TI.

A l'issue de la dernière réunion de février, la DG Clima a annoncé la parution d'un aménagement à la réglementation actuelle dans le second semestre 2012.

A ce jour, il y a fort à parier que le règlement 842/2006 sera étendu à la réfrigération embarquée (ce qui est déjà le cas en France).



**TRANSFRIGOROUTE
FRANCE**

36, rue de Laborde
75008 PARIS

Tél.: 01 53 04 16 80

Fax : 01 53 04 16 82

info@transfrigoroute.fr

www.transfrigoroute.fr

De plus, l'ensemble des organisations s'accorde à prôner un « phase down » des HFC (une diminution progressive des quantités produites) sans pour autant proposer de « phase out » (un échéancier d'interdiction).

Les affirmations d'Okò Recherche selon lesquelles des alternatives peu coûteuses et économes en potentiel de réchauffement climatique (GWP) ne semblent pas fondées sur des éléments quantifiés et une vigilance est à exercer pour éviter que le calendrier du « phase down » ne soit trop court.

La commission européenne a annoncé que l'efficacité énergétique fera partie des critères recherchés pour les alternatives aux HFC.

Si la Commission affirme ne pas vouloir mettre en place de taxe sur les HFC (elles existent au Danemark), elle ne s'opposera pas à des démarches nationales en ce sens).

6.3 AG 2012

L'ensemble des réunions se tiendra au Centre des Congrès à la Cité Internationale à Lyon.

Les participants seront hébergés à l'hôtel Hilton ou à l'hôtel Cité Concorde, à la Cité Internationale, à quelques mètres du Centre des Congrès.

Le cocktail dinatoire du jeudi soir se déroulera au Hilton, le dîner du vendredi soir se tiendra à la Chapelle de la Trinité, dans le vieux Lyon.

Un programme « découverte de Lyon » sera proposé aux accompagnants.

6.3.1 Programme

Comme déjà annoncé dans le « prenez date », le thème central de cette manifestation est la livraison urbaine.

Le schéma de la journée du 26 octobre pourrait s'articuler comme suit :

9.00 h – 12.30 h – Séance plénière (avec traduction simultanée F/A/A)

1. Accueil, présentation TF/TI – 30'
2. Evolution des villes
3. Film – 10'
4. Le transport dans la ville
5. Attentes de l'Europe / livre blanc
6. Témoignages des villes Londres/Lyon/Amsterdam/Munich 15' + 15'
7. Echange débat avec intervenants 5 et 6 – 30'

DEJEUNER – 12.30 h – 14.30 h

14.30 h – 17.30 h - Ateliers thématiques (avec traduction simultanée F/A/A)

8. Comment les contraintes réglementaires ou les incitations impactent-elles la livraison urbaine ?
9. Quelles organisations pour la livraison en centre ville ? -
10. Les solutions techniques présentées par les équipementiers répondent-elles aux attentes ?
 - a. Solutions globales apportées par les motoristes, les frigoristes et les carrossiers



b. Solutions apportées par les équipementiers

Les animateurs des ateliers présenteront en plénière la synthèse des échanges et pointeront du doigt les points qui restent à traiter dans l'avenir.

La journée sera conclue par le président de TI puis un intervenant important politique (français ou européen) ou grand acteur économique.

6.3.2 Communication

Afin de dynamiser les présentations en plénière et les ateliers techniques, leur animation sera confiée à des journalistes de la presse spécialisée transport.

JP. MEYRONNEINC a accepté d'être le maître de cérémonie du matin et de « recruter » de ses connaissances pour les ateliers.

Il lui a par ailleurs été confiée la communication autour de cet événement et il recommande qu'elle s'articule autour de plusieurs moments forts :

Communiqués de presse

Conférence de presse

Dossier presse à diffuser au moment de la conférence

Couverture médiatique de l'événement lui-même.

6.3.3 Sponsoring

Le centre des congrès de Lyon permet l'exposition de matériels à l'intérieur dans un espace chauffé et éclairé par la lumière naturelle.

Il sera proposé différentes formules aux sponsors potentiels avec un stand de 9 m², l'exposition de matériel jumelée avec un stand ou un stand plus grand avec exposition de matériel.

La possibilité sera également offerte de financer un des moments forts de la manifestation (dîner de gala, animation du dîner, ...).

Priorité sera donnée aux exposants ayant des solutions en lien avec le thème de la livraison urbaine.

Un test est programmé fin avril avec des camions afin de vérifier l'accessibilité des espaces d'exposition avant de lancer l'appel à sponsors.

6.4 Réforme financière

Un groupe de travail vient d'être lancé dont l'objectif est de trouver des solutions pour améliorer la situation financière de TI.

La méthode de calcul des cotisations (basées sur le nombre de véhicules de chaque pays, avec un minimum de 50 et un plafond de 170) est dépassée, invérifiable et encourage la sous-estimation grossière des flottes.

Les recettes sont par ailleurs en régression, certains groupements ayant quitté le réseau TI (Portugal, Grèce, Maroc) notamment.

Par ailleurs, le secrétariat estime déployer beaucoup plus d'efforts que ne le prévoit le contrat avec Grayling.

Parmi les pistes évoquées :

La suppression de la contribution systématique de TI aux AG (15 K€)

**TRANSFRIGOROUTE
FRANCE**

36, rue de Laborde
75008 PARIS

Tél.: 01 53 04 16 80

Fax : 01 53 04 16 82

info@transfrigoroute.fr

www.transfrigoroute.fr



**TRANSFRIGOROUTE
FRANCE**

36, rue de Laborde
75008 PARIS

Tél.: 01 53 04 16 80

Fax : 01 53 04 16 82

info@transfrigoroute.fr
www.transfrigoroute.fr

Le versement d'une cotisation en fonction du pouvoir de vote visé par les groupements nationaux

La mise à disposition de documents, services payants (formations par exemple)

La suppression de la brochure papier

Le renforcement du sponsoring

6.5 Divers

Transfrigoroute UK vient d'annoncer son intégration dans l'association britannique de l'entreposage et de la distribution frigorifique. Elle conserve son identité et sa gouvernance propres mais devient l'un des secteurs représentés par la FSDF.

Cette mutualisation de moyens a été proposée à TI il y a plusieurs années, lorsque le secrétariat a quitté la Suisse pour s'installer à Bruxelles et l'ECSLA avait proposé s'assurer le secrétariat de TI, ce que les allemands ont farouchement opposé.

Les réflexions en cours entre l'UNTF, l'USNEF et TF rejoignent la réflexion britannique sur les synergies existantes ou à développer.

7. CONCLUSIONS

Transfrigoroute France négocie un nouveau virage et souhaite dynamiser son image et ses actions.

Interlocuteur privilégié de l'administration, et particulièrement du Ministère de l'Agriculture (DGAI), TF est souvent sur l'avant scène de questions techniques et réglementaires sans que ses actions soient visibles et vues.

Sa structure particulière en fait l'unique fédération de l'ensemble des acteurs du transport frigorifique réunissant prestataires, loueurs et constructeurs au sein d'une seule organisation où chacun a la place de s'exprimer et d'enrichir les débats de son expertise.

Cette configuration doit être valorisée et sollicitée par les pouvoirs publics autant que par les opérateurs eux-mêmes.

Or, l'administration ne mesure pas pleinement la représentativité de TF et ne l'associe pas nécessairement à ses travaux.

L'Assemblée Générale de TI à Lyon sera la première action d'ampleur française mais également européenne pour redonner à TF sa véritable ampleur.

Lorsque les missions et actions de TF seront pleinement opérationnelles, il conviendra que TF joue un rôle plus important au sein de TI pour que la structure européenne remplisse elle aussi ses responsabilités vis-à-vis des pouvoirs publics européens mais aussi des autres organisations professionnelles qui représentent les clients de ses adhérents.

La route peut sembler longue, mais la volonté et la force d'action de TF sont inépuisables.